

République Française
Département du TARN

CTE DE CNES DU HAUT-LANGUEDOC
5 rue de l'Artisanat - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Désignation du délégué au SMICA

Séance du 01 juillet 2026
Délibération n°D_2026_098

Nombre de conseillers

En exercice : 36

Présents : 25

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 9

Votants : 34

- dont « pour » : 34

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 01 juillet 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc, convoqué le 25 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUSQUET à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Annette BOIX, Marie-Hélène BONNET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Jean-Claude BRU, Alain CABROL, Francis CROS, Aurélie DELESALLE, Sylvie EVRAD, Jacques FABRE, Jacqueline GRANIER, Antoine PROENCA, Gorette RAYNAUD, Jim RONEZ, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU, Guy VILLNEUVE

Représentés : Jacques ARMESTO représenté par Annette BOIX, Jérôme BOUSQUET représenté par Jean-Claude BRU, Marie CASARES représentée par Daniel VIDAL, Pascal COUSTURIER représenté par Armelle VIALA, Pierre ESCANDE représenté par Antoine PROENCA, Michel FARENC représenté par Marie-José BROUSSE, Pierre MOURET représenté par Alain BARTHES, Francis REMIOT représenté par Marie-Hélène BONNET, Myriam YEDDOU représentée par Robert BOUSQUET

Excusés : André CABROL, Sylvie SOLOMIAC

Secrétaire de séance : Marie-Claude STAVROPOULOS

Objet : Désignation du délégué au SMICA

La Communauté de communes est adhérente au SMICA (Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie des Collectivités et établissements publics Adhérents). Conformément aux statuts du syndicat mixte, un représentant de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc doit être désigné pour siéger à l'assemblée extra-syndicale du SMICA.

Date de transmission de l'acte: 02/07/2026

Date de reception de l'AR: 02/07/2026

081-200066553-D_2026_098-DE

A G E N T

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil communautaire :

- De désigner Daniel VIDAL, pour représenter la collectivité lors de l'Assemblée Extra-Syndicale du SMICA.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- De désigner Daniel VIDAL, pour représenter la collectivité lors de l'Assemblée Extra-Syndicale du SMICA.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – Marie-Claude STAVROPOULOS

Le Président – Robert BOUSQUET



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le **02 / 07 / 20 26**
et publié ou notifié
le **02 / 07 / 20 26**

Date de transmission de l'acte: 02/07/2026

Date de réception de l'AR: 02/07/2026

081-200066553-D_2026_098-DE

A G E D I